

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 14 MARS 2022
PROCÈS-VERBAL N° 6**

Page 48

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Pascale Dalla Piazza ouvre la séance à 20 h 02, salue les conseillères et conseillers présents, les municipale et municipaux et le syndic. C'est la première rencontre au forum depuis le début de la législature. Elle salue la presse en la personne de Massimo Greco, remercie les membres de la conciergerie pour la mise en place de la salle et salue le public.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme Mercier Cornélia, MM. Breguet Florian, Koffi Richard, Liechti Nicolas, Marinelli Soprano, Perrenoud Dimitri, Rebeaud Pascal, Vermot Hubert.

Absents : MM. Mermod Cyril, Porchet Christophe.

M. Louis Messerli, annoncé en retard, a rejoint l'assemblée lors du point 4.

Le quorum étant atteint, la séance est officiellement ouverte.

Au niveau de la municipalité, M. Martin Schnorf est excusé.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 38 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 13 décembre 2021

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 37 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications de la Présidente

Élections : Dimanche prochain (20 mars) aura lieu le premier tour des élections au Conseil d'État et au Grand Conseil. Pour cette journée, les deux bureaux sont convoqués ainsi que trois personnes issues de chaque parti. Nous avons également demandé aux porte-paroles de chaque parti de désigner trois personnes supplémentaires afin de pallier à d'éventuelles absences. Pour rappel, le second tour des élections au Conseil d'État aura lieu le 10 avril.

Jetons de présence : Nous avons toutes et tous vu des images effrayantes depuis le 24 février dernier, images qui nous semblent venues d'un autre temps, un temps que nous espérons tous révolu. Malheureusement, à l'heure où nous nous réunissons ce soir, des missiles, des bombes, des balles tombent et visent des civils innocents et souvent impuissants. Chers membres du conseil, je souhaite vous proposer que notre assemblée fasse un geste pour aider ces femmes, ces enfants qui fuient la barbarie à laquelle ils sont confrontés. Afin que chacun

se sente totalement libre d'agir selon sa propre volonté, je vous propose de passer vers la secrétaire à l'issue de la séance pour lui indiquer si vous souhaitez faire don de votre jeton de présence de la séance du jour. La somme récoltée pourra être versée à la Chaîne du Bonheur.

Démission du secrétaire suppléant : Notre secrétaire suppléant, Antoine Michel, qui occupait le poste depuis le début de la législature, nous a fait part de sa démission pour la fin du mois de mars. M. Michel a été engagé par la RTS ce qui ne lui permet plus de poursuivre sa fonction auprès de notre conseil. Il terminera ainsi son engagement après la journée d'élections du dimanche 20 mars. À titre personnel et au nom du bureau, je tiens à le remercier très chaleureusement pour son engagement, son travail et la collaboration qui s'est toujours effectuée dans un climat de confiance. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière. La recherche d'une nouvelle personne pour occuper ce poste est en cours. Les annonces sont parues dans le Tapa-Sabllia ainsi que dans la presse du Nord-Vaudois.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Lettre de Jeannette Reagan : Je vais vous lire quelques extraits afin de vous donner une idée de son projet. Cette lettre vous sera transmise après la séance.

« Beaucoup d'informations et de technologies, pas assez de cœur. L'urgence climatique est arrivée et nous ne parviendrons pas, individuellement, à surmonter les défis. Nous avons suffisamment d'informations et technologies pour faire face aux défis, mais nous n'arrivons pas à changer notre comportement pour vivre durablement sur la Terre. Le vaste thème de l'alimentation est présent partout et plus que jamais, mais je ne l'ai pas choisi parce que c'est très tendance. Je l'ai choisi comme sujet de rassemblement pour plusieurs raisons, dont la plus fondamentale est que nous devons toutes et tous nous nourrir. De plus, l'alimentation avec sa pléthore d'aspects suscite beaucoup l'intérêt général. Plus particulièrement ici à Yvonand, il y a un long passé dans le secteur de l'alimentation avec ses restaurants, ses fermes, ses épiceries et sa tradition de la pêche professionnelle. Les paysan-ne-s ont déjà beaucoup contribué à la mise en conformité - avec les nouvelles exigences légales - du système agricole. Nos autorités, soit locales, cantonales ou fédérales, ont aussi fait de nombreux efforts pour contrer les résultats néfastes d'un système qui n'est pas durable. Néanmoins, comme notre concitoyenne Caroline Droz l'a démontré dans son œuvre « Vers une alimentation responsable », c'est l'heure d'agir. En ouvrant nos cœurs collectivement et individuellement, c'est maintenant à nous consommateurs, consommatrices et citoyen-ne-s d'Yvonand, de reconnaître le pouvoir de nos choix alimentaires dans le quotidien et de commencer à l'exercer plus sagement. Nos choix d'aujourd'hui créent l'avenir de demain pour nous-mêmes, nos enfants, les générations futures, mais aussi pour nos co-terriens – les plantes, les animaux, les minéraux, les champignons, les microorganismes et tous les autres êtres aujourd'hui inconnus, essentiels pour notre grand écosystème, la Planète Terre. Plus spécifiquement, ce projet « Cœurs et alimentation » trouve ses origines lors d'une formation de « A l'école de GP climat » (Grands-parents pour le climat) sur l'alimentation de deux jours au printemps 2021 à laquelle j'ai participé. Le projet vise à soutenir un changement de comportement alimentaire en activant nos cœurs afin de renforcer la résilience d'Yvonand et ses habitant-e-s face à face à la grande transition que nous vivons. A cet effet, le projet va offrir les occasions pour nous, Tapas Sabllias, de nous rassembler et de tisser et souder des liens. Pour la première étape à Yvonand, j'envisage une introduction aux méthodes d'activer nos cœurs collectif et individuel. Ensuite, j'envisage la projection d'un documentaire d'une famille romande qui s'est donné une année pour changer petit à petit ses habitudes alimentaires. La projection sera suivie par un échange commun des participant-e-s avec le but d'identifier des thèmes et démarches à aborder et par la suite de leur donner la priorité. En novembre 2021, j'ai reçu le soutien de la Municipalité d'Yvonand, dont deux municipaux

seront mes répondants. J'espère compter sur ce soutien pour une durée initiale de trois à cinq ans. Actuellement, je suis en train de contacter des entreprises/restaurants, des groupes à Yvonand ayant un lien avec la grande transition, les sociétés locales ainsi que le nouveau projet Village solidaire Yvonand afin de les informer du projet et voir où se trouvent les possibilités de collaboration et de partenariat. Je regarde également parmi mes connaissances qui serait susceptible de rejoindre un groupe de travail/gestion. Si vous-même ou quelqu'un dans votre entourage s'y intéresse, n'hésitez pas à me contacter. »

6. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

Chantier Fleurettes : Présentation de photos sur l'avancement des travaux. Le Chemin de la Plage est encore en travaux et le goudronnage est prévu pour le 15 mars. Au niveau du carrefour Plage-Pins, nous avons réalisé que le poteau de la Romande Énergie était au milieu de la route, il sera donc enlevé d'ici à fin mai. Au niveau des dates, le goudronnage de l'Avenue des Pins et du Chemin de la Plage est prévu le 15 mars. Nous avons une semaine d'avance car il fallait absolument que cela soit fini pour l'ouverture du camping. Jusqu'à maintenant, les délais sont respectés. Je crois vous avoir déjà dit que j'ai choisi de faire un contrat au forfait pour les coûts. Malgré de longues hésitations, je crois que c'est une bonne affaire pour nous car toutes les spécialités sont incluses dans le prix. Nous n'avons pas de surprises. Les seules surprises que l'on aura sont celles dont on a discuté et que l'on a négociées et qui sont connues. À la Rue des Fleurettes, les travaux doivent normalement commencer la semaine d'après. Au niveau de l'agenda pour la rue des Fleurettes, le rabotage de l'enrobé débutera le 17 mars, du 21 mars au 13 mai il y aura la pose des canalisations, du 16 au 20 mai la pose des enrobés. La fin du chantier est prévue le 25 mai si tout va bien. La couche de finition sera posée entre fin septembre et début octobre. Les dates ne sont pas encore fixées, mais ce sera dans cet ordre de dates.

Prochain projet de séparatif : Il faut que l'on aille de l'avant par rapport à la nouvelle STEP. Les travaux vont donc débuter à la Rue de la Mauguettaz, du carrefour de l'église jusqu'au Chemin de Brit. J'espère que les travaux pourront commencer fin 2022, début 2023 au plus tard. Le dossier est en cours de préparation.

STEP : Le PA de la STEP est en cours. Il y a eu une discussion à Lausanne avec la DGTL le 10 décembre, pour le PA de la STEP mais également pour le PDCom. Si l'on arrive à tenir les délais, nous espérons pouvoir obtenir une acceptation de PA STEP d'ici la fin de l'année. Nous attendons tous les commentaires de la DGTL pour aller dans le projet définitif de la STEP. Nous n'allons pas faire d'appels d'offres et rechanger tout le projet par la suite. (Présentations de photos de la future STEP vue d'en haut et en trois dimensions et explications.) Concernant les déversements, nous avons à présent une année de retours concernant ces déversements en cas de pluie. Il y a environ 25'000 m³ qui sont passés tout droit, ce qui représente 33 jours de STEP. C'est donc comme si la STEP n'avait pas travaillé pendant 33 jours. Tout est parti directement à la Menthue. Il faut donc absolument travailler en amont avec le séparatif. Au niveau des micropolluants retrouvés, il y a beaucoup de médicaments, le pire étant le paracétamol, 2500 fois plus élevé que le chlorothalonil.

Curage 2022 : On se rappelle tous des inondations que l'on a eues l'année dernière. Le quartier de Prialas a été passablement touché, nous avons donc fait des curages importants. Des tonnes de graviers ont été sorties et il a même fallu faire du fraisage la semaine passée. Nous avons investi environ CHF 50'000.-. C'était très contraignant, tout était bouché. Sur certaines conduites, il ne restait plus qu'un centimètre sur des tuyaux de 300. Le travail était donc assez lourd. Une fraise doit être mise dans les tuyaux, qui fait différents diamètres. C'est

un appareil qui coûte très cher, environ CHF 20'000.-. Lorsqu'il part de travers, cela s'annonce mal pour le tuyau. Il faut forer, mais ne pas trouser le tuyau. À certains endroits, nous avons dû arrêter car il y avait trop de problèmes et on n'arrivait pas à fraiser. Les problèmes ont pu être passablement réglés, mais j'en ressors une réflexion : on a beaucoup travaillé et amélioré pour déverser l'eau jusqu'au lac, mais j'ai vu qu'il y a des conduites de privés qui ne sont pas en bon état. Nous allons donc faire une annonce aux gens de Priales que, même si nous pouvons éliminer l'eau facilement, il faut que l'eau arrive dans nos conduites sinon cela va continuer à raviner chez les gens, d'une parcelle à l'autre et en cascade. Il serait donc important que les privés fassent contrôler leurs canalisations. Il me semble que rien n'a jamais été fait depuis que le secteur a été créé.

Commission consultative de transition énergétique : Il y a eu plusieurs réunions l'année dernière. On a mis au point et essayé d'améliorer nos règlements. Cela a été accepté en séance de municipalité le 12 janvier. Le 31 janvier, le document a été envoyé à la DGE. Ils nous ont fait un retour le 14 février avec des propositions de corrections. Nous leur avons donc renvoyé le document le 22 février et nous attendons à présent leurs commentaires.

Éclairage public : L'abaissement sur les luminaires LED est terminé depuis le 10 mars. Pour résumer, on abaisse les grands axes à 50%, tout ce qui est zones d'habitations 40% - 10% et pas d'abaissement pour les passages piétons. Cela aurait dû être fait plus rapidement l'année passée, mais, à cause du COVID, la Romande Énergie a eu un problème de personnel ce qui a provoqué passablement de retards. J'ai fait une demande pour qu'ils nous fassent une offre pour le passage en LED du solde des luminaires, il en reste encore environ 170. Dans le cadre des travaux à la Rue de la Mauguettaz, on va profiter de refaire l'éclairage public, cela représente onze à douze luminaires. Les travaux, selon Romano Dalla Piazza, débuteront le 21 mars.

Fermeture des sources : Il y a toujours trois sources qui sont un peu plus impactées au niveau du chlorothalonil. On les a fermées pendant l'hiver, du moment qu'on n'a pas besoin d'eau et qu'on n'a pas de tourisme. On les remettra en route au mois d'avril.

M. Mathieu Aberle

Concernant les inondations, est-ce que cela risque de se répéter dans les décennies à venir ? Y a-t-il un projet sur le long terme pour faire des canaux de drainage pour éviter ces inondations dans certains quartiers ?

M. Gabriel David

Les problèmes, qui viennent essentiellement maintenant, ce sont les quartiers de la Rochette et de la Golaz. Une étude est actuellement en cours pour voir ce qu'on peut faire pour retenir l'eau en haut ou la dévier soit d'un côté soit de l'autre du village. Il est bien clair qu'il faut que l'eau passe ailleurs, il faut qu'on le fasse et c'est prévu.

Mme Anne-Sophie Betschart

Lorsque la fraise passe de côté dans un tuyau, avant que cela le casse, que se passe-t-il après ? N'avez-vous pas pu fraiser tous les tuyaux ?

M. Gabriel David

J'ai posé la question au professionnel qui était là, qui, au bruit, sait tout de suite s'il y a quelque chose qui ne va pas. On ne voit rien. Dès lors, il met une caméra et sait tout de suite lorsqu'il faut s'arrêter.

Mme Anne-Sophie Betschart

Cela signifie que certains tuyaux n'ont pas été entièrement curés ?

M. Gabriel David

À certains endroits, il y a effectivement des bouts qui manquent. Il reste une dizaine de mètres mais ce n'est pas là qu'il y a le plus d'apports. Là où il y a le plus d'apports, c'est entre les parcelles vers le terrain de M. Ottonin et là on a bien réussi à déboucher. On sera quand même obligé de détourner de l'eau. Ce sera fait relativement rapidement, au niveau du Chemin du Réservoir, pour voir si on peut faire descendre tout droit une conduite sous la route cantonale puis directement en forêt. On économisera passablement d'eau.

M. Fabrizio Marzolini

Avons-nous attendu trop longtemps pour curer ? Cela aurait été moins cher de le faire tous les dix ans.

M. Gabriel David

Oui, quarante ans. Certainement avons-nous attendu trop longtemps, mais cela n'a pas été fait. On fait déjà des curages de prévention dans le village et dès à présent il faudra en agencer un ou deux de plus. Si on laisse revenir le tartre dans les canalisations en béton, le même problème reviendra d'ici cinq à six ans. Cela vient de l'eau de source qui vient dans les canalisations. Si ce n'était que de l'eau de pluie, il n'y aurait pas de problème. L'eau de source est pleine de calcaire. Cela va donc être fait.

Mme Nicole Bachmann

Concernant l'abaissement de l'éclairage public, dans mon souvenir il y avait des horaires. Ce n'était pas précisé dans la présentation. Est-ce toujours le cas ?

M. Gabriel David

Oui c'est toujours le cas. Sur les grands axes, c'est fixe à 50% tout le temps, 100% sur les passages piétons. Dans les zones d'habitation, c'est 40% à l'allumage et 10% à partir de 23 heures. Il faut que je contrôle car je ne suis pas sûr que cela a bien été fait partout.

M. Gael Hedou

Concernant le chlorothalonil, régulièrement les sources sont fermées mais y a-t-il un projet réguler le problème et arrêter de fermer ces sources ?

M. Gabriel David

On est en train de revoir le PGEE. On attend les commentaires de l'ingénieur qui s'occupe de ça pour savoir quel est le prix de la filtration. Si l'on veut de l'eau sans trop de produits, on sera obligé de filtrer et cela coûte environ cinquante centimes au mètre. Il faudra donc ajouter cela à la facture. On part quand même avec une eau qui est relativement bon marché, mais il faudra refaire un nouveau réservoir, une station de filtrage, de pompage, il y en a facilement pour CHF 15'000'000.-.

M. Gael Hedou

D'où vient cette pollution ? Ne serait-il pas mieux d'arrêter de polluer avec ça ?

M. Gabriel David

Depuis qu'ils ont arrêté de polluer, on fait les analyses chaque année et les chiffres ne bougent pas, ne baissent pas.

M. Gael Hedou

Cela reste dans la terre ?

M. Gabriel David

Oui et cela prend du temps avant de s'infiltrer. On compte une dizaine d'années.

M. Aberle

Cela vient des cultures ?

M. Gabriel David

Oui, le chlorothalonil entre autres.

M. Philippe Moser

Je tiens juste à préciser qu'Yvonand ne reste pas sans rien faire. Nous faisons faire aux autres puisque nous faisons partie de l'ARRIBRU. Estavayer est en train de réfléchir et tester des solutions pour éliminer ce chlorothalonil. Un autre constat que l'on a fait c'est que, après la panique que l'on a connue à propos de ce chlorothalonil, on s'aperçoit que la confédération est devenue extrêmement silencieuse. On n'en entend plus parler. On attend de notre côté des solutions qui viennent d'en-haut, on ne peut pas partir tous dans tous les sens et tester chacun sa propre idée. Il y a des projets pilotes qui sont en route, on attend qu'un bilan soit fait et qu'on choisisse la solution qui soit la meilleure marché possible amenant le meilleur résultat possible. Cela prend évidemment un peu de temps.

M. Gabriel David

La proportion de 0,1 µg par litre représente une goutte dans un bassin de piscine olympique. C'est donc très dilué. C'est ce qui est dit, je ne suis pas spécialiste. Il est également dit que l'eau est bonne et elle était certainement plus polluée avant que maintenant. L'agriculture a fait beaucoup de progrès, malgré tout la pollution est là.

Mme Pascale Dalla Piazza

Je vous remercie et vous rappelle de bien vouloir vous lever lorsque vous prenez la parole afin que chacun puisse vous entendre distinctement.

Mme Anne-Sophie Betschart

Il est très compliqué de se lever avec les tablettes, d'autant plus s'il y a un ordinateur dessus.

Mme Pascale Dalla Piazza

On demandera donc pour la prochaine fois d'écartier un petit peu plus les chaises, mais c'est important que tout le monde puisse vous entendre car sinon votre intervention n'est comprise que par un petit nombre de personnes et difficilement par les enregistrements pour le PV.

M. Christian Vuadens

Ne pourrait-on pas remettre un micro au milieu et s'avancer lorsque l'on a une intervention à faire ?

Mme Pascale Dalla Piazza

On a voulu mettre le micro mais actuellement il ne fonctionne pas. On va redemander. Il ne faut pas oublier que cela fait deux ans que cette salle n'est plus utilisée pour les séances de conseils, il y a donc peut-être un certain nombre de choses à remettre en ordre. Merci.

Mme Christelle Fresneau

Avancement du Village solidaire : Je partage une information de la part de mon collègue M. Schnorf sur l'avancement du Village solidaire. Au niveau des seniors et des jeunes, les formulaires sont en cours d'analyse. Du côté des seniors, le projet a démarré de manière optimale avec une séance d'information qui a réuni plus de septante personnes. Entre vingt et vingt-cinq seniors se rencontrent régulièrement. La dynamique est excellente et certains ont souhaité mettre rapidement en place quelques activités telles que marches, sorties à vélo et une fois par mois un repas à l'Hôtel de la Gare. Le projet se porte bien et un forum va réunir les seniors et les jeunes le 21 mai prochain pour définir des groupes thématiques.

M. Romano Dalla Piazza

Chantier de la Place de la Gare : Les travaux ne sont pas tout à fait terminés. L'entreprise GPF doit apporter les dernières interventions notamment boucher les trous suite au démontage de

l'abri à vélos. Cela permettra d'aménager les nouvelles places de stationnement à cet emplacement. Il y a également des travaux de serrureries, poses de barrières et potelets qui sont en cours et qui doivent se terminer prochainement. S'ensuivront des opérations de marquages des places de stationnement. Finalement, ce chantier devra se terminer pendant la semaine du 4 au 8 avril. Il y a un événement important, car vous aviez voté et accepté en 2019 une demande de crédit pour intégrer un véhicule Mobility à la gare. On a passablement temporisé puisque la décision qui avait été prise était d'intégrer ce véhicule après la fin des travaux. Le contrat de location va être signé ce jour ou dans les jours qui suivent. En définitive, le temps nous a rattrapé puisque le véhicule qui était initialement prévu était un véhicule à moteur à combustion qui sera finalement remplacé par un véhicule hybride, une Toyota Corolla non rechargeable. C'est donc un avantage d'avoir un peu temporisé. C'est un véhicule combi, donc un peu plus grand que ce qui avait été initialement prévu. Le contrat sera signé pour deux ans, puisque vous aviez accepté à l'époque une demande de crédit qui tenait compte des coûts de location avec un forfait annuel, mais après il y a des déductions qui sont effectuées en fonction de l'utilisation du véhicule. Si tout se passe bien, ce véhicule sera disponible à partir de mi-avril ou mi-mai au plus tard car il y a des délais de livraison entre un et deux mois.

Chantier du trottoir de la Rue de la Mauguettaz : Les travaux vont démarrer le 21 mars par l'entreprise Grisoni qui va enchaîner et continuer à travailler dans notre commune. Les travaux vont commencer du côté des surfaces cultivées agricoles. La fin des travaux est prévue au 29 juillet avec une dernière étape du projet qui était la construction du trottoir traversant sur le Chemin de Brit pour sécuriser l'accès des piétons et des écoliers à l'école. Les travaux seront effectués pendant la période des vacances scolaires de l'été pour éviter un encombrement au niveau des accès.

Démission de la municipalité : J'ai le regret vous annoncer mon retrait de la municipalité qui sera effectif au 30 juin 2022. Ce n'était pas prévu ainsi et je comptais bien m'investir encore cette législature au service de notre collectivité. Mais des événements d'ordre privé, survenus à la fin de l'année passée, m'ont poussé à faire ce choix. Il faut voir ce choix ou ce retrait comme une occasion de donner une nouvelle impulsion à la municipalité. On peut toujours voir le verre à moitié vide, mais on peut aussi le voir à moitié plein. En conclusion, je peux dire que j'ai eu beaucoup plus de satisfactions que de déceptions au sein du collège de la municipalité et une grande partie des projets que j'ai portés ont abouti grâce également à votre soutien et pour moi c'est l'occasion ce soir de vous remercier pour la confiance témoignée et celle que vous me témoignerez encore jusqu'au 30 juin 2022. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. Guy-Daniel Beney

Courrier d'opposition de M. et Mme Carrard : Ce courrier concernait une mise en conformité de la salle triple par le biais d'une enquête publique complémentaire. Je ne vais pas vous donner tout l'historique, mais surtout la finalité. Après avoir analysé avec attention tous les points relevés dans l'opposition collective, la municipalité avait décidé de lever l'opposition et de délivrer le permis de construire. Un courrier a été transmis le 18 janvier à ces personnes, courrier qui détaillait sur six pages tous les points de l'opposition et qui détaillait la position de la municipalité point par point. On n'a pas eu de nouvelles de la part des opposants durant les trente jours réglementaires de recours auprès du tribunal, le permis est donc devenu exécutoire. Pour nous, le dossier de mise en conformité a donc pu être classé.

Situation du bureau technique : Je vous avais transmis au conseil du 8 novembre que, suite à la démission d'une collaboratrice, on était à la recherche d'un nouveau collaborateur. Sur les vingt-et-une candidatures reçues, cinq candidats avaient été présélectionnés et ont été

auditionnés le 8 décembre 2021. Il en est sorti deux candidats qui correspondaient parfaitement au profil souhaité. Au final, la municipalité a porté son choix sur M. Andrew Tritz, qui a commencé ce jour. Il a 32 ans, est domicilié à Montagny-près-Yverdon, marié et père de famille. Géomaticien de formation, il a collaboré durant sept ans dans un bureau d'ingénieurs géomètres de la place en tant que responsable du secteur des demandes de permis de construire. Il est aussi formateur pour les apprentis géomaticiens et expert aux examens de fin d'apprentissage depuis 2021. Il a été engagé pour un taux d'activité de 90% selon son souhait. La municipalité est heureuse que ce nouveau collaborateur puisse apporter un réel appui au bureau technique et suppléer en cas de besoin notre chef de service M. Volery, ce dernier s'étant fortement investi depuis son engagement en 2016 et plus particulièrement tous ces derniers mois.

Mesures circulation et stationnement 2021 : Je vous avais communiqué la situation lors du conseil communal du 30 août suite à une question d'un conseiller. Vous vous souvenez qu'il y avait un recours qui avait été déposé auprès de la CDAP suite aux mesures qu'on avait fait paraître en février 2021. Il s'agissait de la modification du sens unique sur 100 mètres à l'Avenue des Pins et les précisions sur le stationnement principalement dans la zone lacustre mais aussi dans tout le secteur « centre » du village. C'était un collectif d'opposants signé par quinze personnes. Suite à la réception de ce recours, la CDAP avait ordonné l'effet suspensif tant que l'affaire n'était pas jugée. On avait donc dû suspendre les mesures de stationnement payant dans le village puisque, quand on a reçu cet avis suspensif, on arrivait déjà au bout de la saison estivale pour ce qui concernait la zone lacustre. Le 30 août et suite à notre demande, la CDAP a levé l'effet suspensif et les mesures dans le centre ont pu être remises en vigueur au 1^{er} octobre. Il a fallu attendre le délai de recours puis que les opposants avaient la possibilité de faire recours contre cette décision. Le 21 février 2022, la CDAP a délivré son arrêt et a rejeté le recours des opposants sur tous les points. Ce qui veut dire que la mesure de stationnement payant dans le secteur lacustre (les zones 1 et 2, zone Avenue des Pins et zone Goncerut) sera mise en vigueur au 1^{er} avril prochain pour une durée de six mois au maximum, comme c'était toujours prévu. La mesure de circulation, principalement la modification du secteur du sens unique sur une centaine de mètres permettant l'accès au parking d'hiver depuis le Chemin de la Plage, a été par contre repoussée un petit peu et sera en vigueur dès le 16 mai 2022. Pourquoi cette date ? Afin que les travaux Fleurettes, Passerelle et Avenue des Pins soient terminés. Il est clair que c'était logique de ne pas faire faire un détour aux véhicules de chantier par la route cantonale pour rejoindre leurs zones de chantier qui se trouvent un peu au milieu de l'Avenue des Pins. J'espère que le planning sera respecté.

M. Gael Hedou

Quelle est la situation de la couverture 5G à Yvonand et la situation de l'antenne qui avait été prévue à la Rue de l'Ancien Collège ?

M. Guy-Daniel Beney

C'est un sujet délicat. La municipalité avait toujours informé Swisscom déjà depuis des mois voire des années que le permis ne serait pas délivré s'ils souhaitaient l'ouverture de l'enquête publique. C'était avant qu'on ait toutes les informations cantonales voire fédérales. Je vous ai transmis devant ce conseil que la municipalité n'était pas compétente pour traiter le principe même de la 5G. C'est la DGE, un service cantonal qui est compétent pour autoriser ou non le principe de la 5G. Par contre les municipalités, par leurs règlements communaux, sont compétentes pour se prononcer sur l'intégration de l'ouvrage. Suite à la fin de l'enquête publique, je vous ai transmis qu'il y avait eu environ 650 oppositions. On avait transmis à Swisscom ces oppositions pour qu'ils prennent position. Ils nous ont répondu qu'ils ne voulaient pas prendre position, qu'il suffisait qu'on délivre le permis de construire. On leur a répondu qu'on préavisait toujours négativement la délivrance du permis de construire pour

une question d'intégration et d'emplacement. Swisscom a fait recours contre cette décision municipale de préavis auprès de la CDAP et la procédure s'est engagée. Il y a deux semaines, notre avocat nous a fait remarquer que, si la municipalité a préavisé défavorablement, ce n'était pas une décision formelle dans le sens où le canton ne s'était pas encore prononcé alors que la procédure est terminée depuis déjà quelques temps. On a donc dû retirer notre procédure, notre défense par rapport au recours de Swisscom pour suspendre le tout car on ne peut pas ne pas délivrer un permis. Il faut attendre la synthèse cantonale et celle-ci n'a pas encore été reçue. On en est là. Tout a été annulé au tribunal. On attend la synthèse cantonale pour pouvoir se reprononcer. Notre avocat nous a déjà dit qu'il sera très difficile de convaincre le tribunal avec uniquement des raisons d'intégration. Des questions d'intégration sont vraiment prises en compte si c'est dans un site porté à l'inventaire des monuments historiques, et encore. Dans la zone en question, si on a quelques bâtiments qui sont répertoriés et intéressants, il n'y en a aucun qui est répertorié à l'inventaire des bâtiments historiques. Pour le moment, on n'a pas été plus loin. On devrait recevoir la synthèse cantonale qui sera certainement positive et la municipalité n'aura peut-être pas d'autre choix. Une communication sera aussi transmise sur les compétences de la municipalité dans le Tapa-Sabllia de mai ou de juin afin que tout le monde soit au clair sur la situation.

M. Philippe Moser

Après les 15 millions évoqués par M. David, j'ai plaisir à évoquer les X millions qui seront nécessaires pour le site scolaire d'Yvonand et environs. Ceci étant dit, je voulais vous informer de l'avancée du projet de réalisation de nouvelles salles de cours. Vous savez qu'on avait fait à l'époque un concours qui comprenait une salle de gym triple qui, vous l'avez vu, est en activité maintenant et un bâtiment dans lequel il y avait un certain nombre de salles de cours et d'autres choses. Le temps passant et les choses évoluant, on s'est aperçu que le bâtiment tel que prévu dans le cadre du concours ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui. On s'y attendait un peu. On s'est demandé si, encore une fois, on allait répondre juste aux besoins qu'on a maintenant ou si on allait essayer de faire un pas supplémentaire et avoir une vision à long terme sur les quinze à vingt prochaines années en se préoccupant de l'aspect évolution démographique de la région. À cette question, nous avons répondu oui au niveau de la municipalité, ils ont répondu oui au niveau du comité directeur de l'ASIYE. C'est pourquoi nous avons actuellement sur la table un cahier des charges « Projection des besoins futurs pour les sites scolaires de l'ASIYE, demande d'offres » qui va être envoyé à des bureaux d'architecte, dont on sait qu'ils sont spécialisés dans le domaine, et on va leur demander de mener une analyse sur ce qu'on a aujourd'hui et ce dont on aura besoin d'ici quinze à vingt ans. On va leur demander s'il est toujours judicieux de garder les locaux existants là où ils sont ou s'il ne faudrait pas plutôt les déplacer, je pense par exemple aux salles de sciences, aux salles de cuisine. Faut-il transformer la salle de cuisine en salle de cours et mettre la cuisine dans le nouveau bâtiment ? Quid des salles des maîtres qui deviennent trop petites, en faut-il une deuxième ? Toute cette réflexion va être menée de même qu'il faudra se poser la question des besoins que l'on a à Pomy : il y a aussi des salles de cours que l'on peut construire à Pomy, je rappelle que le projet de Pomy à l'époque était prévu pour huit salles et on en a quatre actuellement. Il y a donc encore un potentiel de quatre. Et au final, ce qu'on aimerait surtout savoir c'est à quelle sauce financière on va être mangé. On aimerait avoir une planification des investissements qui seront nécessaires pour répondre aux besoins. La demande d'offre a été envoyée le 7 mars, on devrait arriver au terme de la procédure le 8 avril avec le dépôt des offres, on va ensuite les analyser le 11 avril et en principe le mercredi 27 on aura une proposition d'adjudication qui sera transmise à la municipalité et au conseil intercommunal. Le mercredi 11 mai lors du conseil intercommunal on aura une validation de l'octroi du mandat et dès le lundi 16 mai, le mandat pourra démarrer

et on espère qu'à fin septembre ou début octobre 2022 on ait des résultats. Sur cette base-là, il faudra redéfinir de quel type de bâtiments on aura besoin, c'est-à-dire que le bâtiment tel qu'il avait été imaginé à l'époque dans le concours précédent aura vraisemblablement une autre forme car on ne va pas pouvoir l'étendre à l'infini. Il faudra repenser un autre concept.

7. Préavis 2021/22 Détermination du prix de vente au m² des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2022

Rapport de la commission des finances

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/22 dont les conclusions sont :

OUI – 38 NON – 0 ABST – 1

Le préavis 2021/22 est accepté à la majorité.

8. Postulat « Coworking »

Rapport de la commission ad hoc

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Viktor Zeiter

Cette commission recommande, à la majorité, de ne pas donner suite à ce postulat et de le classer.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La présidente rappelle que, lors du précédent conseil, l'assemblée a demandé à une commission de statuer sur ce postulat. Aujourd'hui, l'assemble va donc voter sur la prise en considération de ce postulat après avoir entendu le rapport de la commission. Elle rappelle ce que demandait le postulat déposé, à savoir d'évaluer le potentiel d'un espace de coworking établi à Yvonand et à la municipalité de mettre en place un groupe de travail au sein d'une commission municipale visant le lancement d'un espace de coworking pilote. L'assemblée passe au vote.

OUI – 11 NON – 22 ABST – 6

Le postulat « coworking » n'est pas pris en considération par le conseil et est classé.

9. État d'avancement de la révision du PACom / PDCom

M. Guy-Daniel Beney

Tous les détails sur ce sujet seront évidemment donnés lors de la séance du 6 avril à 19h dans cette même salle. Vous avez reçu deux formulaires. En bas de l'un d'eux, il était précisé la date de cette séance. Je peux toutefois vous informer sur le principe et l'état d'avancement de la révision PACom / PDCom. Depuis le lancement de la procédure en 2018 – cela ne veut pas dire qu'en amont nous n'avions pas étudié le dimensionnement de la zone à bâtir – avec le choix des mandataires, il y avait trois séances qui avaient été tenues pour le sujet révision PACom / PDCom, que ce soit avec les mandataires, avec le bureau technique, avec la municipalité, avec les services cantonaux ou tous ensemble. L'entier des thématiques a été abordé comme s'en rappellent ceux qui étaient là en juin 2019. Pour les autres, les thématiques sont reportées sur le formulaire que je viens de citer. L'entier de ces thématiques a été abordé, étudié et finalisé en tenant compte des nombreux critères qu'imposent les réglementations fédérales et cantonales qui évoluent sans cesse mais aussi en tenant compte des remarques qui avaient été justement avancées lors de la séance des groupes de travail du 4

juin 2019. Ce n'est pas un travail facile pour toute la municipalité car cela implique l'ensemble des dicastères. Chaque municipal est impliqué dans cette révision pour divers sujets. Le dossier d'examen préliminaire a été soumis auprès des services cantonaux en date du 19 juillet 2019 et le retour enregistré le 1^{er} octobre 2019. Il faut juste préciser que cet examen préliminaire ne nous a pas amené grand-chose, c'est plutôt une étape administrative mais incontournable d'après la loi. C'est en fait un examen qui détaille les grandes lignes des sujets traités dans le cadre des révisions de ces planifications pour que le canton soit sûr que tous les points respectent les normes, les directives et les lois en vigueur. L'étape suivante sera le choix du dossier d'examen préalable. Il y a donc examen préliminaire qui est une étape administrative, l'examen préalable est beaucoup plus important. Cette étape se fera après la réunion des groupes selon le planning que j'ai mis justement sur le formulaire. Concernant l'envoi de l'examen préalable, le but est de l'envoyer au canton début juin 2022 puisque le délai officiel légal pour la révision des plans d'affectation communaux est le 22 juin 2022. On a directement dit aux services cantonaux qu'en aucun cas nous ne pourrions respecter ce délai, ce sera plutôt le 23 ou le 24 même si on met les bouchées doubles. Cependant, on s'est engagé à transmettre avant le 22 juin le principe de dimensionnement de la zone à bâtir, avant la date butoir, en accord avec la DGT. J'espère avoir été clair. Il y aura plus de précisions lors de la séance du 6 avril et bien sûr que l'on reviendra devant le conseil.

10. Actualisation des groupes de travail du PACom / PDCom selon nouvelle législature

M. Guy-Daniel Beney

Je fais référence aux formulaires que vous avez reçus. Un document concernait le listing du juin 2019 de l'état de la répartition des personnes dans chaque thème. Le but est de remettre à jour ces groupes de travail puisque, à la suite des élections communales du printemps passé, certains membres ont changé au 1^{er} juillet 2021. Comme précisé sur un des documents, la répartition des thématiques a aussi été revue par nos mandataires. De sept thématiques qu'on avait en 2019, on a passé à six thématiques qui sont précisées sur le formulaire. J'espère que cela ne pose pas de problème pour la commission consultative d'urbanisme et d'environnement, puisqu'elle est composée de six membres sans compter le municipal. Chaque membre de la commission d'urbanisme siègera dans un des thèmes. La commission d'urbanisme a été convoquée le 22 mars et c'est à ce moment que les membres se répartiront les thématiques. Pour la commission stationnement et mobilité, elle est aussi composée de six membres si on ne compte pas l'ASP qui, elle, participe en tant que « services communaux ». Là aussi il y aura un membre par thématique. Ce n'est pas le cas de la commission ad hoc du conseil communal qui était donc composée de sept membres. La municipalité a tenu à ce que cette commission ad hoc fonctionne quand même puisque cela représentera le conseil communal. Soit les groupes proposent aujourd'hui sept membres et un thème comprendra deux membres du conseil communal, soit le conseil communal décide de nommer six membres dans cette commission, ce qui veut dire un membre par thème. Je rappelle qu'il n'y a normalement pas de votation formelle puisque ce sont en fait des informations qui vont être remontées à la municipalité. Je laisse le conseil décider si la commission reste à sept membres ou si elle passe à six membres pour des questions pratiques. Je vous ai mis également sur le formulaire de répartition des groupes le planning prévu. Si l'on a demain le nom des membres de chaque groupe, on va leur transmettre chaque thématique. Cela ne sera pas le cas pour la commission d'urbanisme, ce sera distribué le 22 juin et pour la commission de stationnement qui vont recevoir une information de ma part ainsi qu'une convocation à siéger dans les semaines qui suivent. Le 6 avril, il y aura donc une présentation par notre mandataire principal, le groupement Dolci, comme on avait fait en juin 2019, pour l'ensemble des groupes de travail. On a prévu du 11 avril au 13 mai pour tenir compte des vacances scolaires que chaque groupe de travail, sous la présidence du ou des municipaux concernés – vous avez

vu que certains thèmes sont gérés par deux municipaux, ce qui n'était pas le cas en 2019, mais aujourd'hui avec cette refonte c'est le cas – se réunisse avec les mandataires concernés. Le but est que le rapport de chaque groupe puisse être retourné à la municipalité entre le 16 et le 23 mai. S'ensuivra ensuite une adaptation éventuelle des thématiques par la municipalité et les mandataires car, suivant les retours, ce sera peut-être impossible d'adapter par rapport aux lois en vigueur, car on ne peut pas faire ce que l'on veut. Au final, j'ai mis la date du 14 juin 2022 qui correspondrait à l'envoi du projet finalisé à la DGTL pour ce célèbre examen préalable. Je n'ai pas été plus loin dans les délais car le délai qu'a la DGTL pour traiter le dossier est de trois à six mois. Nous recevrons ensuite en automne ou dans le courant de l'hiver prochain des corrections éventuelles à apporter. Nous pourrons aller de l'avant d'ici 2023, finaliser ce projet d'urbanisme et d'affectation des zones pour pouvoir attaquer le PACom qui est en fait l'affectation de chaque zone, car il faut dire ce qu'on a le droit de faire dans ces zones. C'est encore autre chose et c'est pour ça que je parlais tout à l'heure de 2023 ou 2024.

M. Viktor Zeiter

Je propose de nommer six membres, un par thème. Voulez-vous savoir les noms des membres et les thèmes choisis ?

M. Guy-Daniel Beney

C'est la raison pour laquelle vous avez lu les listes en amont. J'aurais laissé ensuite Mme la Présidente gérer l'enregistrement des membres de chaque groupe et les thèmes choisis. Mais cela peut être retourné par la suite. Il n'y a pas d'urgence puisqu'il faut que l'on soit prêt pour le 6 avril et si possible que les membres qui seront inscrits reçoivent les dossiers en amont pour qu'ils puissent étudier le thème. Cela peut être donné dans les jours qui viennent puisque la commission d'urbanisme va les donner le 22 mars. Si les groupes sont prêts vous pouvez les donner, si ce n'est pas le cas cela peut être par courriel par la suite au bureau avec copie chez nous.

Mme Pascale Dalla Piazza

En résumé, il y aura six groupes de travail et dans chacun de ces groupes de travail il faudra qu'il y ait un membre du conseil communal, réparti par groupe politique. Vous nous donnerez les noms à l'issue de la séance ou par mail avec copie au municipal et à la greffe d'ici vendredi 18 mars.

11. Propositions individuelles et divers

Mme Laura Marques

C'est une communication informelle.

Comme vous le savez, la guerre fait rage en Ukraine et après la période COVID, cela vient comme une deuxième vague d'incertitudes qui touche l'Europe. Mon ami Arnaud et sa femme ukrainienne Yuliya Jutzeler ainsi que d'autres proches, ont décidé de mettre en place une association à but non lucratif pour soutenir les familles ukrainiennes dans le besoin qui arrivent ces prochains jours, voire ces prochaines semaines, dans la région d'Yverdon-les-Bains. Cette association très locale intitulée « Solidarité Yverdon-Soumy », a plusieurs rôles :

- Recherche de logements (idéalement avec accès individuel) : Beaucoup de personnes ont proposé de les accueillir à la maison mais le plus souvent cela n'est pas une option idéale et pas toujours réglementaire, et de plus, cela devient compliqué sur le long terme. L'EVAM et le Canton proposent des solutions de logements évidemment, mais plutôt sous la forme groupée de types abris PC. Notre rôle principal serait d'aider à les placer dans des logements un peu plus confortables sur le moyen terme, c'est-à-dire pour une période de six à huit mois.

- Récolte de dons financiers : Aide pour les charges d'électricité et de chauffage des appartements, aide aux loyers, achat de nourriture, assurances RC, achat de matériel pour les enfants, etc.

- Dons sous forme matériels : Mobilier pour les appartements non meublés, habits, produits d'hygiène, etc.

- Soutien/aide à l'intégration à la vie locale : Soutien dans les démarches administratives (en complément des structures actuelles), accompagnement des enfants à l'école, présentation des magasins du quartier ou de la ville, des points d'intérêts, des contacts en cas d'urgence, etc.

Il y a actuellement déjà deux familles qui sont arrivées à Yverdon. Dans un futur proche, c'est-à-dire dans trois-quatre jours à deux semaines, il y a environ sept familles qui vont arriver. Elles sont composées, en moyenne, d'un adulte (maman), éventuellement de la grand-maman et d'environ trois enfants.

D'autres familles dans le besoin pourront être soutenues par l'association par la suite en fonction des places disponibles.

Sur Yvonand, quelques particuliers nous ont proposé des appartements individuels, sans contrepartie, qui seront réglementés par une convention afin de protéger les propriétaires. Les points principaux de la convention sont : nombre de personnes maximum dans l'appartement, durée de prêt du logement, délai de résiliation, assurances RC, etc. L'association pourrait ensuite, selon ses moyens à disposition, participer aux charges de chauffage et d'électricité, ou même une partie du loyer.

Le temps file à grande vitesse depuis deux semaines et nous tentons d'organiser et de structurer au mieux les besoins de ces personnes et de l'association. D'ici quelques jours, vous aurez la possibilité de consulter le site internet de l'association qui regroupera toutes les possibilités d'aides que vous souhaitez apporter si vous le désirez.

Au nom de l'ensemble du comité de l'association « Solidarité Yverdon-Soumy », Arnaud et Yuliya Jutzeler, Geoffroy Jutzeler, Justine Duay et moi-même.

Je vous remercie du temps accordé.

M. Viktor Zeiter

Est-ce que la commune a des appartements et si oui serait-il possible de loger des familles dans ces appartements ?

Mme Christelle Fresneau

On en a parlé ce soir en séance et on est en train d'analyser. On aurait la possibilité d'avoir un ou deux logements. Il faut qu'on analyse ce qui est faisable.

M. Sébastien Gerber

J'ai une question pour le municipal Dalla Piazza : qu'en est-il de l'achat du véhicule Ford transit et la location concernant ce véhicule ?

M. Romano Dalla Piazza

De mois en mois nous renouvelons la location du véhicule de remplacement. En effet, la seule nouvelle que j'ai eue à ce jour de la part de l'équipe de la voirie, c'est que le véhicule a été livré et il est en train d'être équipé. Cela a en effet pris beaucoup plus de temps que ce qui avait été annoncé, donc cela engendre des frais de location supplémentaires qui sont reportés sur le budget de fonctionnement de la voirie.

M. Philippe Moser

Je vais juste revenir sur la problématique des ukrainiens et de leur arrivée dans nos régions pour vous préciser simplement qu'au niveau de la municipalité, de l'administration communale et de Carolane Sutterlet qui a pris en main le dossier comme elle l'a fait avec le COVID nous avons commencé à réfléchir entre nous, à prendre des renseignements et à regarder comment on pouvait amener notre aide dans toutes ces démarches. L'idée est

d'essayer de ne pas partir dans tous les sens individuellement mais d'essayer de coordonner les démarches pour arriver à un résultat concret. La question a été posée sur les appartements libres à Yvonand, mais il y en a peu. Des solutions, il en existe, il y a des appartements qui restent sur le marché un certain temps, mais quand on regarde le prix on comprend bien pourquoi. Là aussi il y a des réflexions qui se font de savoir si l'on rentre en matière ou non pour payer une partie du loyer, sous quelle forme, comment on s'arrange avec les gérances, si l'on prend contact avec les propriétaires. Il y a toute une série de choses qui se font. Vous dire également que Carolane Sutterlet a pris contact avec Laura Marques de manière à ce que chacun sache ce que fait l'autre et que l'on se tienne au courant. N'hésitez donc pas si vous avez aussi des informations pertinentes dans ce domaine à les communiquer soit à Mme Marques et l'association, soit directement au greffe. Dans ce même sujet, on se préoccupe aussi des abris antiatomiques et des pastilles d'iode. On a reçu une information de l'ORPC concernant les pastilles d'iode. Ils savent que certains habitants ont des pastilles d'iode périmées. Ne vous inquiétez pas, tout est parfaitement sous contrôle. Cela part du canton, cela passe par les organismes de protection civile, ça finit à la commune qui est chargée de distribuer les nouvelles pastilles. Une autre question qui se pose aussi dans les administrations communales, c'est la réponse à donner à un habitant du village qui appelle et demande où se trouve sa place dans l'abri. C'est une question à laquelle aujourd'hui il est extrêmement difficile de répondre. À l'époque où les PC (postes de commandement) étaient dans les villages, proches des habitants, c'était assez simple car il y avait des listes. Depuis que tout cela s'est régionalisé, on a un peu oublié de les mettre à jour mais on y travaille et des réponses vont pouvoir être bientôt données. Dernier petit clin d'œil, j'ai rencontré les syndicats de Vallorbe et de Ste-Croix qui m'ont partagé une anecdote sur une dame française qui a appelé la commune de Vallorbe, souhaitant réserver une place dans l'abri de Vallorbe. La réponse n'a évidemment pas été positive, mais c'est pour mettre en évidence que le problème est partout et ailleurs les infrastructures mises à disposition ne sont peut-être pas aussi performantes que ce que l'on a nous en Suisse. On s'est longtemps amusé de ces obligations de construire « qui ne servent à rien » et vous voyez que finalement la réalité nous rattrape. J'espère bien que l'on n'en aura jamais besoin.

M. Guy-Daniel Beney

J'ai omis de vous donner une information et c'est important que vous l'ayez car l'annonce va paraître dans la presse. Cela concerne la 5G. J'ai omis de préciser que Swisscom a transmis, hormis ce sujet de l'Ancien Collège, deux autres demandes de permis de construire que la municipalité a reçues. Il y avait, début 2021, l'adaptation de l'antenne du Chemin du Rébut. Vous vous souvenez peut-être que l'enquête publique avait été faite courant 2021. L'ouverture d'enquête a donc été faite et il y a eu plusieurs oppositions qui sont parvenues à la municipalité. On avait laissé cela de côté puisque la synthèse cantonale dont je vous ai parlé tout à l'heure n'avait pas été reçue. On l'a reçue il y a une quinzaine de jours. La synthèse cantonale était positive donc vu que c'était une antenne existante sans modification de l'aspect on n'a pas eu d'autre choix que de délivrer le permis de construire et lever les oppositions. Le deuxième sujet concerne une demande de permis de construire pour remplacer l'antenne des Marais de Mordagne, celle qui est à la sortie d'Yvonand direction Yverdon, par une antenne similaire mais déplacée d'environ un mètre. Elle ne sera donc pas forcément au même emplacement, mais de même gabarit. La mise à l'enquête va démarrer ces prochains jours. La dernière chose c'est qu'une séance avec Swisscom est agendée le 4 avril pour obtenir enfin une réponse à la question que la municipalité a posé durant l'été 2021 qui était de demander quelle couverture est prévue par Swisscom pour le territoire de notre commune. En direct, nous n'avons pas eu la réponse et nous ne l'avons toujours pas à ce jour. Nous les avons donc convoqués. Dossier à suivre.

Mme Laura Marques

Je voulais simplement ajouter, comme l'a dit Monsieur Moser, que nous sommes en collaboration avec la commune et les écoles. En effet, Mme Bertholet, enseignante, a fait une communication que vous avez peut-être vue dans les agendas de vos enfants en lien avec une récolte d'habits et de matériel. L'idée est vraiment de tirer tous à la même corde. Plein de monde a envie d'aider, il y a plein de manières différentes, autant avec la partie financière avec un don d'argent, autant du temps qui pourrait être mis à disposition, autant du matériel. Chacun peut, s'il a envie, trouver sa voie et nous allons centraliser ces demandes sur le futur site internet qui va bientôt arriver.

Mme Pascale Dalla Piazza

Je rebondis sur l'annonce que vient de nous faire Laura Marques pour vous proposer que, lorsque vous viendrez indiquer à la secrétaire si vous souhaitez faire don de votre jeton de présence, vous précisez si vous voulez faire don à la Chaîne du Bonheur ou plutôt à l'association.

La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absents : les mêmes.

La première séance de 2022 est close à 21 h 42. La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 9 mai 2022, très certainement dans cette salle.

La Présidente



Pascale Dalla Piazza



La Secrétaire



Pauline Héritier